



## Quatrième partie

### Chapelets\*

### et rosaires

« Ne vous appuyez pas sur votre réflexion » 48 ap

Le groupe de réflexion des éditions Resiac avec M. Fernand Aleman déclara ne pas chercher la cause des attaques contre Ressource. Cela, selon eux, vient de « la partialité de l'accusation préméditée, une condamnation irrecevable ! ». On fait donc ici ce qu'on dit voir faire ! « puisque a été identifiée la présence d'une secte à Dozulé », il faudrait dire laquelle. Officiellement, c'est celle de M. Delbauche à l'époque et toutes celles qui ont suivi par l'amalgame habituel. C'est donc un « service pastoral, sectes et nouvelles croyances, qui a pris en charge l'analyse de « Témoins de la Croix ». Nous n'avons jamais vu ce service pastoral, rencontré aucune de leurs ouailles. Jamais ! Drôle de bergerie ! Ce service serait celui de Mgr Vernet de Montauban accrédité par la conférence épiscopale.

On n'imagine pas que Mme Navarro approuve ces dires ! On croit rêver ! Et que dire du père Curty, conseiller spirituel ? Quand à Mr Kayser comment peut-il éditer des erreurs manifestes ?

Pour le contenu théologique, les « relents de pélagianisme » nous renvoient à Pelage moine anglais, entre 366 et 422. La volonté est

chez lui comme la liberté humaine majorée et la grâce divine minimisée. En réalité, le libre arbitre existe toujours car sans cela il n'y aurait ni péché, ni choix libre d'amour. Mais ce libre arbitre est aidé et originé par la grâce elle-même, nécessaire à l'homme pécheur dès l'origine du péché d'Eve et d'Adam. Mme Navarro semble exempte de cette tentation mais croit à la liberté face à la grâce.

Tout bien en l'homme vient de la grâce de Dieu mais il ne serait bonté humaine sans le désir et l'acte libre de cette homme né par Dieu.

Ceci est si vrai « qu'il est des endroits où l'autorité du prêtre fait foi » *Jnsr* 93-98. Car si tout



homme était libéré du péché originel chacun serait si libre qu'il n'aurait pas besoin du ministère des prêtres. Mais tous nous avons besoin de cette grâce dogmatique, sanctifiante et pastorale donnée par le baptême, la confirmation, l'Eucharistie et les sacrements du pardon et des malades. Elle nous vient bien par le ministère des prêtres, et Mme Navarro les écoute.

Cependant ce ministère a besoin aussi de nos parents et de leur sacrement de mariage pour perpétuer l'Eglise. Comment peut-on penser que des prêtres puissent connaître sans rencontrer, juger sans entendre, condamner sans laisser les gens se défendre, diffamer sans charité, médire sans bénédiction, et enfin juger témérairement sans prudence ni discernement. Mme le ministre de la justice a fait une circulaire adressée aux juges pour leur demander d'être attentifs aux délateurs. Nous ne pouvons suivre ce purisme.

11 janvier 1999

\* Le chapelet, prière des laïcs dans les chapelles étaient des dizaines de Notre Père puis depuis la victoire de Lépante le 7 octobre 571 sur les Ottomans les 15 dizaines du Rosaire.



"Mises au point" est un feuillet inséré dans le 5<sup>ème</sup> volume de Jnsr signé par un groupe de réflexion, dont nous n'avons pas obtenu le nom des membres qui reprennent Mr Stiegler et Mgr Trouslard. Ressource ne consent pas à ce mensonge attribué à JNSR. Ce n'est pas rien, vu le combat de l'Accusateur des frères autour d'elle... Elle n'a jamais répondu à nos lettres. Son essai d'union des Associations nous avait exclus et ignorés.

"Le groupe" édité par Resiac alias M. Kayser, trop embrasse et mal étreint, et " tue " Ressource " enragé " de vérité en en faisant, comme ACB Plescop, par amalgames, son bouc émissaire. Il est aligné sur les experts théologiens qui occultent la vérité biblique et désobéissent au pape, et sur la franc-maçonnerie, auteur de lutte sans-merci contre le Vatican. Celle-ci compterait 6 à 7 millions d'adhérents dans le monde, la majorité aux USA, un million en Angleterre, 100 000 en France, lesquels ont infiltré l'Eglise.

Paul VI écrivait, le 29 juin 1972 :

*" Par quelle fissure est entrée la fumée de Satan dans le Temple de Dieu ! Le doute, l'incertitude, la problématique, l'inquiétude, l'insatisfaction se font jour. On ne se fie plus à l'Eglise, on se fit au premier prophète profane qui vient à parler de la tribune d'un journal ou*

*d'une assemblée. Et on lui demande s'il possède la formule pour la vraie vie, sans penser que nous en sommes déjà les maîtres. Le doute est entré par les fenêtres qui devaient être ouvertes à la lumière, à la science. "*

Nous avons posé la question, à notre contact annuel, au Conseil Pontifical des laïcs sur les attaques que la " famille de Nazareth " reçoit depuis 1992 à cause de son soutien au message de Dozulé. Daniel Blanchard le faisait depuis 1981-82, discrètement à cause des erreurs théologiques des commentateurs. La réponse fut que la franc-maçonnerie était présente, comme à Pékin pour l'année de la femme où elle essaya de faire admettre le critère des cinq sexualités, masculine, féminine, homosexuelle, lesbienne et bisexuelle. De le dire nous a valu la réponse de Mgr Daniel Perrot à Paris, qui est notre lien avec l'évêché, : " la franc-maçonnerie est un mythe "... et une attaque de M. Philippe Levallois en Alsace, envoyée à toutes les paroisses.

La Famille de Nazareth attaquée par Mme Vermander, le Père Trouslard devenu monseigneur et l'Adfi, ce le fut par erreur et l'amalgame avec une famille de Nazareth, inconnue de nous, approuvée puis dissoute par Mgr Matagrin de Grenoble. Tous les mots de cette attaque étaient faux, sauf le prénom et le nom de Daniel. Mgr Biss de Strasbourg nous incita fortement à nous défendre par la justice. Par esprit d'obéissance, car l'Evangile dit de " tendre la joue ", nous avons fait un référé, en vain, à Versailles où le dossier fut vite aux archives. Nous avons eu une amende pour refus de l'information. Or les 5 associations fondées par Daniel :

- une en psychologie (elle vient d'être déclarée exempte de redressement fiscal),
- une pour le théâtre,
- une pour l'accueil des " blessés de la vie ",
- une autre " civile ", pour l'échange et l'approfondissement interreligieux, " la Commune de Nazareth ". Elle est représentée et soutient le projet de fondation de la Croix Glorieuse de Dozulé, présentée à la mairie de Dozulé en janvier 1997. Mais elle n'eut pas d'apport financier faute de moyens.
- enfin une qui avait trouvé des moyens financiers afin que Dieu soit premier servi d'abord, puis en vue d'aider des lépreux, des orphelins et des blessés psychologiques. Elle éleva une croix et fit un oratoire dédiée à Ste Marie, Mère de l'Eglise, le 11 octobre 1989, dans une commune sans église ni calvaire depuis la Révolution.

Par contre, " la famille de Nazareth " n'a jamais été reconnue comme Association de fidèles. Mgr le cardinal Marty, en retraite au Rouergue, nous avait conseillé d'aller vers Mgr Lustiger, lequel nous confia à Mgr Perrot en 1988.

Celui-ci nous aida à préparer des statuts, mais en 1989 nous déclara que le dossier était perdu à l'évêché et qu'il ferait tout pour le retrouver. Mgr Perrot fut toujours un homme de Dieu respectueux pour nous mais n'obtint pas la reconnaissance canonique de l'Archevêché.

A cette époque, 1987, nous étions accusés par l'Adfi. Et Mgr de Sées nous incita à rencontrer l'abbé Vernet, qui avait la confiance de l'épiscopat. Trois d'entre nous, qui sont à la fois psychanalystes (privés et public) et théologiens (de Paris, de Fribourg et de Fribourg et Paris) l'ont rencontré à Montauban. Ils ont retenu le manque de rigueur théologique et psychologique de celui qui est devenu Mgr. Il disait, en cette année 1987, par exemple que Jésus était homme et femme. S'il avait dit que Dieu est père et mère, la métaphore et l'analogie le disent. Mais ce n'était pas sérieux.

A ce sujet, Daniel Blanchard a fait deux ans de théologie à Sées avant de partir en Algérie. Il était le seul à recevoir les ordres mineurs. Il entrera à Solesmes et fera des vœux de trois ans en présence de Mgr Pioger et ses directeurs spirituels le 24 juin 1965. Il s'était passionné pour les Pères du Désert ce que l'hôtelier fit savoir au Père Lucien Regnault, qui l'incita à rentrer dans ce chemin monastique. Après six ans de vie monastique et de théologie, le Père Abbé, devant son désir resté vivant de faire partager avec le Peuple de Dieu et les plus pauvres tout le trésor biblique, liturgique, théologique de l'Eglise, l'invitera, en juin 1968, à faire des vœux pour six mois, le temps de discerner, et de rentrer dans le monde. Il l'invita à s'agenouiller et lui demanda de faire, au nom de l'obéissance, ce qu'il désirait. Et il lui donna un bon certificat pour devenir prêtre. Daniel désirait ten-

ter " *de vivre l'esprit de la Sainte Famille de Nazareth* ". Il hésita à s'inscrire à l'Institut Catholique, mais venant d'un milieu de cultivateurs normands, il choisit la faculté de théologie, moins citadine, de Fribourg, où il eut son diplôme de théologie pastorale en 1969, la licence canonique en 1970 et resta jusqu'en 1975 comme conseiller d'étude en théologie et enseignant dans les lycées. Il fera, en 1983-84, et sera invité à préparer une thèse sur St Basile à Rome. Puis il fit un an à l'Institut Catholique pour préparer une thèse jointe de doctorat en théologie et à la Sorbonne sur



" la perversion religieuse ". Mgr Pioger qui le recevait après Solesmes, lui avait proposé de devenir professeur au séminaire interdiocésain de Caen. Mais ce jour-là, il dînait à sa table avec un évêque africain, il lui déclara : " *je ne commande plus dans mon diocèse.* " et " *restez plutôt comme vous êtes* ". Il a fait ainsi 2 + 6 + 6 + 1 = 15 années de théologie. Ce n'est qu'en 1993 que Daniel proposa encore à Mgr Herbulot d'Evry d'être prêtre. Mais celui-ci refusa, disant : " *je n'ordonne*

*pas pour une communauté nouvelle.* " Et il reprocha à la Famille de Nazareth de s'être adressée à d'autres évêques. Or chacun allait et va toujours vers son curé et l'évêque de son diocèse. Aussi, elle n'a ni existence légale ni canonique, ni trésorerie. Elle soutint Dozulé par certains de ses membres.

En 1993, la majorité des membres de la Famille de Nazareth fit un vœu privé d'obéissance au pape, le jour de la Pentecôte. Certains le firent à leur supérieur. Le Vatican appela Mgr d'Evry à ce sujet ! Et la Famille de Nazareth fut reçue à Rome, à l'audience publique du Saint Père, qui la bénit et dit quelques mots. C'est à partir de là que nous gardons contact et avec Mgr Perrot de Paris, et avec le Conseil Pontifical des laïcs à Rome.

Depuis, la Famille de Nazareth, par les rencontres personnelles, a des contacts missionnaires et de bienfaisance du Canada aux Philippines, aux USA, Mexique, Brésil, Indonésie, Malaisie, Inde, Proche-Orient, Afrique, Madagascar, et en Europe bien sûr, et en Russie. Mgr Perrot nous approuve.

Mais il refuse Dozulé, gentiment d'abord le 22 janvier 1996, puis lors d'une messe, ce 20 décembre 1998, nettement : " *c'est moi qui menait l'enquête. J'ai condamné Dozulé. Dieu ne peut pas parler ainsi. Mgr Badré n'était pas obligé de suivre mon avis ; mais il l'a fait.* "

Le 1<sup>er</sup> mai 1997, Mgr Perrot nous avait dit qu'il avait été contacté par le ministère de l'Intérieur. Nous allions être retirés de la liste des sectes de l'Assemblée Nationale. L'erreur était reconnue. Mais en septembre 1997, il avertit ses voisins dans l'Yonne, M. et M<sup>me</sup> Peccard, que Daniel Blanchard étant rédacteur de

Ressource, ce n'était donc plus possible !

Ce n'était pas à cause de la 1<sup>ère</sup> Association des Amis de Dozulé de M. Delbauche, attaquée à l'origine par l'Adfi qui nous fustige l'une et l'autre, comme toutes les autres associations selon le Comité de M<sup>me</sup> Navarro. Mais dire que les autres Associations des Amis de la Croix Glorieuse de Dozulé n'ont aucun lien ni rapport avec M. Delbauche n'est pas la réalité. Les membres de l'Association catholique de Dozulé, qui les ont reçues de Madeleine, ont donné ces Messages à Mr Delbauche d'abord, et par lui à Mme Roque, puis à toutes les Associations seuls Mme de Lannoy, et bien sûr à l'Abbé L'Horset ont eu accès en direct aux manuscrits.

M<sup>me</sup> Roque et M. Delbauche, selon ce dernier, se sont rencontrés dans un pèlerinage extérieur du Sud-Ouest : le Fréchou. Et c'est M<sup>me</sup> Avoyne qui a fourni les adresses de chefs de car qui font l'Association des Amis de Dozulé de Paris, présidée par Mme Roque. Et dire que celle-ci n'a pas reçu de dons est osé vu que cette maison qui a pignon sur rue du Mt Ecanu n'est pas tombée du ciel !

NB : En face, la maison St Raphaël est une SCI avec emprunts bancaires.

Par contre, M. et M<sup>me</sup> Avoyne n'ont pas reçu de dons, mais au contraire ont offert en famille cet accès à la Croix et au Bassin à tous les pèlerins. Ceux qui participent à la prière devraient s'en souvenir.

Un autre pèlerin, M. Kankarini, entré au séminaire, donne aussi gratuitement la feuille : Message ultime et définitif de Dozulé.

Quant aux quelques apports des



pèlerins incriminés à Ressource, ils ont permis de payer une petite part de la croix offerte au pape en 1999 et placée au début du chemin du Mont Ecanu.

Les autres ressources viennent en leur totalité des " blessés de la vie " qui remercient ainsi. Le contrôleur fiscal qui a contrôlé tous nos amis a déclaré : D. Blanchard en tout cas n'a pas fait fortune. Et pour Ressource, la gestion était correcte.

En tout cas, l'Association loi 1901 " Commune de Nazareth " et l'Association de fait, non de droit, " Famille de Nazareth " qui sont sans argent, ont aidé par les travaux de membres compétents pour le projet de Croix Glorieuse. L'argent est venu de deux autres associations. Elles se sont présentées avec le Cabinet Joly de Caen aux trois conseils municipaux de Dozulé, Putôt en Auge et Cricqueville en Auge. Ils ont refusé. Et l'on feint de s'apercevoir que secte il y avait ! Et les élus dirent non au projet.

Or notre recherche, d'abord technique pour la faisabilité de la Croix, et plus tard foncière et historique pour le retour à l'Eglise du terrain des Buttes, s'est attelée à la vérification disciplinaire canonique et théologique du message. Et l'on commença par Mgr Badré qui nous répondit sur sa

carte de Mgr émérite mais sans signature personnelle : " vous commencez à devenir une secte, vous en subirez les conséquences de l'Eglise et de l'Etat ", puis il commentera plus tard : " ce n'est pas une menace, c'est un avertissement. "

Et le fisc est venu. Nous voilà taxés à 60% sur nos

dons manuels, de membres associés. Le Cesnur, qui nous a défendu, regrette que nous ne soyons pas protestants ou juifs, car une association à but culturel catholique ne peut être laïque, mais seulement patronnée par un évêque. Or on nous les demande en plus les pénalités de retard, comme pour un héritage hors famille. De plus, éditer est lourd. Exemple la dernière édition demandée par Mme Tigranoff, en flamand néerlandais a coûté 25 794, 75 F et ne sont rentrés que 300 francs belges à ce jour.

D'après les instances de l'Etat, nous sommes tributaires des évêques. Or l'Etat s'éloigne de l'Adfi qui " fait trop inquisition ", sans enquête ni écoute du soupçonné ! En effet, Mgr Trouslard refuse tout contact avec ses accusés. Soupçon est déjà crime à pourfendre ! Ceci fait penser aux manières du 2<sup>ème</sup> bureau en Algérie, fautes à reconnaître face à ce beau pays nouveau.

La communauté juive s'est émue et a demandé son avis à l'évêque chargé de l'information par la Conférence des évêques de France. Car des juifs montent à Dozulé. Or le rapport des évêques, sans doute celui de Mgr Vernet, est plus dur que celui de l'Adfi et que celui de l'Etat qui ne diffère pas de l'Adfi. Et Daniel Blanchard est accusé de désobéis-

sance. A Fribours, ses amis et lui ont demandé en 1970 la présence eucharistique pour la première équipe de la "Commune de Nazareth" = groupe de laïcs en convivialité de prière et d'habitation. Or deux prêtres du Zaïre préparaient un doctorat et habitaient avec eux. Il y avait un aumônier disant la messe chaque semaine, et un vicaire de la paroisse faisant lien avec l'évêque.

Mgr François Charrière, évêque de Fribourg, Lausanne et Genève, avait accordé cela avec l'appui écrit du doyen et des curés de la ville, et sur les conseils du cardinal Journet. (L'Abbé Charles Journet fut éditeur avec Mgr Charrière de la revue "Nova et

Vetera", et résistant connu au nazisme qu'il dénonça.) Disons en passant que les premiers fondateurs de la Famille de Nazareth sont issus de la Résistance d'où leurs amitiés juives et protestantes. Ceci fut fortuit.

Ce qui est vrai, c'est que Mgr Charrière était malade le 24 novembre 1970. C'est son auxiliaire, Mgr Pierre Mamie, qui nous reçut à 11 h 45. Il nous déclara son désaccord en effet pour ce projet, ne comprenant pas cet apostolat des laïcs. Mais à 11 h 59, l'horloge montrait l'heure, il nous dit que cependant Mgr Charrière était heureux de ce projet de jeunes et que nous avions son accord pour la présence a-

charistique. Mgr Mamie avait désigné un prêtre de la paroisse pour cela.

Un séminariste, qui avait désiré vivre puis partager la vie de Nazareth avec nous, obtint une expérience similaire entre séminaristes. Il est devenu professeur ordinaire de Pastorale en faculté de théologie, chaire qu'il quitte cette année.

Voilà pour éclaircir les doutes !  
Merci à l'Esprit que nous prions avec ferveur de nous conduire à la vérité tout entière, celle du Prince de la Paix, Fidèle et Vrai.

*Note de l'éditeur, 11 janvier 1999*

## Entretien téléphonique du 08/02/1999 avec Mgr. D. Perrot

*Mgr. Perrot avait obtenu de Mgr. Badré un rendez-vous pour Daniel Blanchard.*

• **Daniel** dit à Mgr. Perrot ce que Mgr. Badré lui a répondu ce matin ! Mgr. Badré ne désire plus le recevoir ! Il parle d'escroquerie, dit que c'est M. Aumont, le mari de Madeleine qui mène tout.

• **Mgr. Perrot** : Il y a des livrets qui sont faits pour expliquer la décision qui a été prise ; ils sont à la disposition des gens qui peuvent les acheter. Vous l'a-t'il dit ?

• **Daniel** : En fait, il m'a dit d'aller voir à l'archevêché, (il a fait un lapsus..., pour l'évêché).

• **Mgr. Perrot** : C'est pour le grand public ; allez, demandez les.

• **Daniel** : On avait l'impression d'être pris pour des imbéciles. J'ai fait ce travail sur Dozulé parce que je veux être honnête.

• **Mgr. Perrot** : Allez au secrétariat, demandez les livrets qui expliquent pourquoi on a condamné Dozulé.

• **Daniel** : Nous avons les deux

ordonnances, la copie du texte de Mgr. Ratzinger et la déclaration de Mgr. Pican ("piège à gogos"). J'ai dit à Mgr. Badré qu'effectivement on avait eu les ennuis et du fisc et de l'église, qu'il nous avait annoncés. Il y a vraiment du délire d'interprétation dans tout cela.

• **Mgr. Perrot** : Faites demander par quelqu'un d'autre que vous ; moi, je voulais vous informer ; Mgr. Badré m'a dit qu'on pouvait acheter un livret. Mais achetez le !

• **Daniel** : Il m'a demandé de publier ses écrits, il m'a dit de faire arrêter tout ça.

• **Mgr. Perrot** : De qui parlez vous ?

• **Daniel** : De Mgr. Badré ; Mgr. Pican, on ne l'a joint que par écrit.

• **Mgr. Perrot** : Les choses ont été réglées par Mgr. Badré. L'archevêché de Paris avait envoyé un représentant pour cela.<sup>1</sup> Mgr. Badré est originaire de Paris, il était aumônier général des



armées puis évêque de Bayeux - Lisieux. Il est né en 1913, deux ans plus jeune que moi....

*Coupure de la ligne téléphonique... Daniel Blanchard rappelle.*

• **Daniel** : Le père L'Horsset a prétendu que la Commission n'avait jamais rencontré Madeleine.

• **Mgr. Perrot** : Je ne peux pas vous donner de détails, je ne m'en souviens plus ; j'allais souvent là-bas, j'avais pris plusieurs jours, éparpillés, j'interrogeais plusieurs personnes, j'allais à des messes. Il y avait une bonne équipe, une douzaine de personnes.

• **Daniel** : Il y avait sûrement le père Gires ; on ne parle que des morts.

• **Mgr. Perrot** : Oui, il y avait le père Gires.

• **Daniel** : C'était du temps de Mgr. Lustiger ?

• **Mgr. Perrot** : Non, du temps du Cardinal Marty ; on avait une correspondance très facile tous les deux.

*Daniel raconte que nous avons rencontré Mgr. Marty.*

• **Mgr. Perrot** : Je comprends bien que vous batailliez pour cette cause.

**Daniel** : Ce n'est pas qu'on bataille, c'est qu'on en prend des deux côtés ; on en a reçu plus que Mgr. Badré dit qu'il en a reçu.

Madeleine m'a paru une personne très simple et directe.

On a fait les choses très sérieusement au plan technique : j'ai eu chez moi le constructeur de la tour de Toronto. On a travaillé sur les terrains et dans le passé sur les chartes, jusqu'à Guillaume le conquérant et sur l'urbanisme du coin.

Ces deux obstacles étant clarifiés, on a voulu comprendre sur le plan spirituel. C'est à l'Eglise de faire la clarification.

• **Mgr. Perrot** : J'avais écrit un dossier, ce n'est pas moi qui l'ai ; c'était il y a dix ans au moins.

• **Daniel** : 15 ans...Combien de temps faut-il dans l'Eglise pour avoir accès aux dossiers ?

• **Mgr. Perrot** : Je ne sais pas, je ne suis pas canoniste ; l'Eglise donne les dossiers aux historiens, aux gens comme ça. Ma mission était de faire un rapport, j'ai fait un rapport.

• **Daniel** : J'ai eu un bon contact avec Mgr. Pican, c'est un salésien.

• **Mgr. Perrot** : De toute façon, si la Vierge veut parler, si le Christ veut parler...Dieu, là haut, nous le dira bien si c'est vrai ou faux.

• **Daniel** : On a fait un petit livre de 100 pages avec une petite revue, pas avec passion mais pour clarifier les choses.

• **Mgr. Perrot** : Envoyez-le moi, je vous dirai si je suis d'ac-

cord ou non.

Au revoir ; travaillez bien.

*Notes pendant l'entretien par G.G.*

**N.B.** :

*Mgr. Lustiger* : né à Paris le 17/09/1926 - ordonné prêtre le 17/04/1954 à Paris, évêque à Orléans le 08/12/1979 - archevêque de Paris en 1981.

(C'est bien lui et non le Cardinal Marty qui missionna Mgr. Perrot.)

*Mgr. Pican* : né le 27/02/1935 - ordonné prêtre le 24/04/1966, évêque le 17/04/1988.

Il est consultant pour le conseil pontifical des laïcs à Rome et président du comité épiscopal Enfance-Jeunesse. Etudes au collège de Giel (près du pays d'enfance de Daniel Blanchard) - maîtrise en lettres classiques.

*I- Le 13 mai 1984, une Commission Diocésaine a été constituée par Monseigneur l'Evêque de Bayeux - Lisieux à propos des événements de Dozulé. "Commission diocésaine d'information, B.P.43, 14402 Bayeux cedex" : O. de Lannoy, éd. de Guibert, p.128, 129).*



## Les Abbés Dupont et L'Horset se rencontrent

Les deux prêtres ont des connaissances communes.

- P. L'Horset : "Vous connaissez Mgr Onfroy ?"

- P. Dupont : "Oui, j'étais avec lui au grand séminaire."

- P. L'Horset : "Car il s'est intéressé à Dozulé."

- P. Dupont : "C'est sûr, ainsi sont ceux qui n'ont pas d'à priori." "Je me suis intéressé à Dozulé car je connais et que je suis Daniel Blanchard depuis très longtemps. Il est l'instrument de la Providence pour la fondation de la Famille de Nazareth. C'est une nouvelle famille spirituelle

qui a des difficultés pour sa reconnaissance car elle est inspirée par un laïc, providentiellement resté laïc, moine dans l'âme..."

Et regardant les autres : "Vous êtes desservis par le fait que le fondateur est laïc. Il y a peut-être des jalousies contre vous."

- P. L'Horset : "Comment Daniel Blanchard a-t-il connu Dozulé ?"

- Véronique : "J'ai sculpté une Croix Glorieuse. Je suis psychologue. J'étais dans un groupe de travail qui allait rencontrer des femmes ayant vécu des apparitions. C'est ainsi que je suis allée voir Madeleine et que j'ai découvert le Message de la Croix Glorieuse. Daniel est venu avec nous ; puis il est revenu régulièrement."

- P. L'Horset : "Avez-vous été impressionné par Dozulé ?"



- P. Dupont : *"Oui. (Il rappelle les difficultés par rapport aux différentes apparitions). Mais peut-être que la hauteur de la Croix dessert Dozulé ?"*

- Véronique : *"Oui, actuellement l'Eglise craint le triomphalisme ! Mais la Croix annonce une nouvelle période."*

- P. L'Horset : *"Il faut passer par la Croix. C'est l'espérance dans la Miséricorde du Seigneur. Mais il est écrit : une Croix lumineuse. Je ne vois pas l'érection d'une Croix, des travaux, un chantier. Le Sanctuaire, on n'en parle pas. Je pense à une croix en laser par exemple"*.

Puis il est question de l'évêque de Bayeux-Lisieux :

- P. L'Horset : *"Il n'est pas favorable. Aussi, faire quelque chose à Dozulé revient à marcher contre lui. Son prédécesseur n'a pas aimé l'initiative de Gérard Cordonnier. Gérard Cordonnier appartenait à une secte orthodoxe\*. Il a précipité les choses en voulant installer une croix avec des lasers. Il a fait un manuscrit avec les messages de Dozulé et*

*des croquis. Il l'a envoyé en même temps à l'évêque et à moi, entraînant l'inquiétude de l'évêque."*

Mais l'abbé L'Horset reconnaît qu'« il y a une ombre sur les conditions de l'enquête canonique. » Il raconte alors sa rencontre avec un jeune ingénieur de haut niveau, Alain qui avait quitté l'église, avait été en Amérique, puis en Allemagne. Il a reçu un fascicule sur Dozulé. En le lisant, il sentait ce Message comme dit à lui-même. Il avait été dans les religions orientales ! Converti, ce corse d'Ajaccio a rendu compte de son ressenti à un prêtre. Il s'est confessé. Il a été professeur à Fougères. Il a voulu entrer dans plusieurs séminaires, dont Paris. Cela fut impossible car il disait avoir été converti à Dozulé. Je lui ai alors conseillé de se présenter à Ajaccio où il a retrouvé le prêtre auquel il s'était confié et qui était devenu évêque de Corse. Celui-ci l'a envoyé étudier au Séminaire du Latran à Rome, dont il est sorti avec une licence en théologie. Auparavant, il avait tout laissé : fiancée très belle, profession ... En Corse, l'évêque a alors changé !

A la fin de ses études à Rome, Alain l'a contacté. Il l'a dirigé vers des études de droit canon à l'Institut Catholique de Paris, Alain l'a fait contre son gré, en est ressorti il y a peu avec un mémoire et une mention bien. L'évêque d'Ajaccio voulait alors un synode chez lui. Il a demandé à Alain d'y être conseiller. Puis l'évêque a refusé, marquant là une tendance du clergé à élargir les lois. Actuellement, il revoit et remet en question les choix de la commission canonique instaurée par Mgr Badré. Il y avait des témoins qui voulaient témoigner et n'ont pas été contactés. De plus, la messagerie n'a pas été contac-

tée officiellement.

-P. Dupont : *"Ce sont des éléments vicieux."*

Sur l'histoire de Dozulé, l'abbé L'Horset précise qui avait participé à la rencontre du Pont Frémy : Il y avait Mme Avoyne, sa sœur à lui, Madeleine et une amie, le Père Curty, M. Aleman et Mme Fernande Navarro.

Et il ajoute : *"Mme Avoyne, je ne réponds jamais à ses lettres !"*

Ainsi, des questions directes ont été posées et les réponses écoutées pour une meilleure connaissance réciproque. Des informations utiles pour établir l'historique de "l'évènement Dozulé" ont été échangées et parfois un accord existait sur des points essentiels. Ainsi nous adhérons à ces paroles de l'abbé L'Horset : *"Il faut passer par la Croix." "Il y a une ombre sur les conditions de l'enquête canonique." "Il y a une confusion entre l'obéissance au Christ et à l'Eglise. Actuellement, la tendance est à écouter le Christ et pas l'Eglise si le Christ ne dit pas pareil"*

Mais en même temps qu'il reçoit et exprime la forte espérance du message de Dozulé, l'abbé L'Horset ne semble pas désireux de faire élever la croix telle que possible techniquement et telle que demandée par le message ni aussi de faire avancer la vérité sur les points discutés et donc la paix entre les divers acteurs. L'entrevue a été difficile et l'attitude de l'abbé L'Horset fut ainsi résumée par le père Dupont : *"Il n'est pas clair."*

PS : Mgr Pican dira la même chose à six d'entre nous le 28 février 2000.

*Lundi 1er février 1999  
De Sées à Trevou Treguinec*

*\* St Irénée à Paris, église orthodoxe de France.*

Abbé R. Dupont  
Chapelain  
27, rue Conté  
61500 Sées

à son Eminence le Cardinal  
Jean-Marie LUSTIGER  
Archevêque de Paris

Sées, le 2 février 1999

Eminence,

Veillez me pardonner cette audace de vous donner une lettre de plus sur votre bureau, au milieu d'une brassée de courrier qui arrive chaque matin, comme j'ai déjà pu le constater auprès de mon Père Evêque de Sées, lorsque je suis allé le voir. En effet, je suis recteur, depuis maintenant huit ans, de la basilique de l'Immaculée Conception à Sée, dans l'Orne.

La cérémonie de Consécration dans l'ordre des Vierges consacrées d'une personne de chez nous, en ce jour du 2 février, m'a paru être un signe de la Providence pour vous écrire. En effet, une ermite de la "Famille de Nazareth" est venue vivre aussi la prière de l'Eglise en notre diocèse, dans mon ancienne paroisse. Nous savons ainsi que beaucoup de membres de cette "Famille" sont engagés dans leurs paroisses en France et sur quatre continents.



J'ai suivi le cheminement spirituel de Daniel Blanchard depuis 1950, date où j'étais son curé au Grais – Lonlay le Tesson, alors qu'il pensait au sacerdoce. Je dis deux, trois ou quatre fois par an une messe pour eux depuis une quinzaine d'années. Je désirerais être renseigné bien franchement sur ce que vous pensez de cette petite communauté de 600 membres.

En m'appuyant sur cette parole de l'Evangile : "On reconnaît l'arbre à ses fruits", je pense que quiconque regarde les choses loyalement, sans a priori, peut se rendre compte que l'arbre qu'est cette jeune communauté nouvelle ne ressemble en rien à ce dont on l'affuble comme nom à caractère diffamatoire. C'est bien un groupe très attaché à l'Eglise. Il y a bien sûr ce

fait que l'initiateur n'est pas un membre du clergé. Mais les membres et les responsables qui ont rédigé les statuts avec Mgr Perrot, à qui vous-même aviez confié cette mission, souhaitent vivement être association privée de fidèles. Ils sont prêts à un dialogue sincère et très franc pour continuer et améliorer un vrai travail d'Eglise.

Loin de moi la volonté de faire l'éloge de cette famille à tout prix. Mais, dans une très respectueuse confiance dans la hiérarchie, j'ai le désir de contribuer à faire la clarté, la netteté. Cela permettra à des centaines d'âmes, tant en France que sur cinq continents, de rejoindre ces "membres de l'Eglise" afin de vivre un idéal sérieux de vie authentiquement évangélique, porté vers les plus pauvres et les plus loin de l'Eglise. Je suis vieux laboureur en Eglise, toujours dans les situations difficiles à reprendre, depuis 54 ans. Je vous renouvelle, Eminence, mon unique désir de servir pour l'heure cette petite portion de l'Eglise.

Vous assurant de mon très filial attachement à l'Eglise et à ses Pasteurs, je vous prie, Eminence, de daigner agréer, avec l'espoir d'être entendu, l'assurance de mes religieux et très respectueux sentiments. Je vous suis uni dans la prière pour la plus grande gloire du Christ.

*Abbé Robert Dupont*

## Psychologies et sectarismes

Grâce à Mgr Perrot qui nous a déclaré le 20 décembre 1998 : *"c'est moi qui menais l'enquête sur Dozulé"*, nous avons repris nos essais de clarifications ecclésiastiques et spirituelles.

Mgr Perrot nous a donc déclaré : *"c'est moi qui ai condamné Dozulé et Mgr Badré m'a confirmé, quoiqu'il n'y ait pas été obligé"*. Ils étaient selon lui une douzaine de prêtres sérieux moitié du diocèse de Bayeux et moitié de l'extérieur. Ils se sont rencontrés souvent, pour une messe parfois. Ils ont rencontré Madeleine Aumont. Ici, Mgr Perrot réfléchit car c'est loin : *"Oui, bien sûr"*. Mgr Perrot est né en 1911. Mgr Badré en 1913. Ils sont tous les deux originaires de Paris. Mgr Perrot avait la confiance de Mgr Marty. Ceci est exact. Une rencontre de Georges Plainecassagne et de Véronique Lesay au domicile du cardinal en Aveyron nous a confirmé en 1988 leur confiance réciproque. Par contre, c'est bien Mgr Lustiger qui, en 1984, a missionné Mgr Perrot auprès de Mgr Badré ! Il a été mis à la tête de la Commission diocésaine constituée par Mgr l'évêque de Bayeux-Lisieux, à propos des événements de Dozulé, ce qui paraît dans la rubrique des Communiqués officiels le 14 mai 1984.

De ceci ressort, de toute évidence, le rôle d'Eminence de Mgr Lustiger, archevêque de Paris, même si la discrétion reste pleine. Au téléphone, lundi, Mgr Badré refuse le rendez-vous d'abord accordé à Mgr Perrot pour Daniel Blanchard et il enchaîne, *"mais allez à l'archevêché, vous aurez les documents que vous cherchez pour les critères de discernement qui ont été utilisés*

*pour Dozulé"*. Il voulait dire : allez à l'évêché de Bayeux. De toute façon, Mgr Perrot qui n'a pas gardé les textes du dossier remis à l'évêché de Bayeux nous invite à les y demander. Cela n'est pas réservé aux prêtres, mais peut être obtenu par des experts, des historiens ou autres personnes. Daniel Blanchard aimerait faire la lumière. Et Mgr Perrot poursuit : *"Oui, c'est sûr, si Dieu a parlé ici, c'est à lui d'intervenir de là-haut pour nous le signifier clairement"*.

Mgr Perrot est cordial et d'une prudence et d'une urbanité bien acquise, simple, souple et bien rodée. Il fait penser, dans un tout autre milieu, à Mme Suzanne Avoyne forte et si souple, d'une prudence consommée et toujours en éveil.

Par contre, Mgr Badré curieusement fait tout à coup penser à M. Jean Stiegler. Les opposés finissent par se ressembler. Tous les deux, d'un abord aimable, séduisant et doux, éclatent en injures, voient l'escroquerie partout ainsi que diable et diablerie dans la place. Tout est fini. Nous croirions entendre ces couples de divorcés dont la querelle... dure autant que l'amour et l'amour ca-



tastrophique autant que les menaces passionnelles. On veut l'exclusion de l'autre. Mais quelle vie ! Pour un peu, la St Barthélemy et les Guise reviendraient, fantomatiques.

Mgr Badré de Franche-Comté, né à Arbois dans le Jura, est fils d'inspecteur général des eaux et forêts, lycéen de Colmar puis séminariste de St Sulpice, prêtre en 1939. Médaille de la Résistance, croix de guerre 1939-45. Vicaire aumônier de lycée puis militaire de 1945 à 1969 où il sera aumônier général en Algérie, trop engagé, dit-on en Normandie...

Evêque auxiliaire de Mgr Feltin à Paris en 1964, puis évêque de Bayeux en 1969 jusqu'en 1988. Médaille des services de Santé, commandeur des Palmes académiques, officier de la légion d'honneur, chanoine de Paris, prélat du Pape.

M. Stiegler, lui, est alsacien, protestant converti, fidèle à Kant, kinésithérapeute en Bretagne, ardent messager des apparitions nombreuses actuelles.

Nous avons promis à Mgr Badré que nous ferions "tout pour arrêter ça mais non sans les évêques". Cette guerre fratricide entre fidèles, met sur les rangs des évêques, des prêtres, des religieux ou des laïcs, des traditionalistes, des fidéistes, des intégristes ou des modernistes, des progres-



sistes ou tout simplement de fidèles ecclésiastiques. Mais cette unité, nous ne pourrions la faire sans l'Eglise. Et nous pensons à la phrase des Apôtres au 1er Concile de Jérusalem : "le Saint Esprit et nous". Lui seul, semble-t-il, peut arrêter toutes ces escarmouches.

A Ressource, il y a plusieurs psychanalystes, autant que de théologiens et d'ingénieurs de haut niveau. Or, il apparaît évident à ce stade de nos cheminements par chemins creux, tordus, contournés, détournés, inondés, glissants, givrés, enneigés ou brûlants, que la bataille de Dozulé est une guérilla.

Notre pays, et l'Algérie aussi, est à ce jour gouverné par les anciens du Vietnam et surtout de l'Algérie. Comment ne pas y penser ? Mais cette bataille apparaît franchement peu spirituelle, sauf pour les silencieux de la prière quotidienne de Dozulé. Ce qui fait du bruit n'est que guérilla psychique. Disons ici que Mgr Badré répète : *"vous devenez une secte"*. Depuis 12 ans, nous cherchons ce qui fait secte. Or, à part les délits d'ordre judiciaire et criminel qui n'ont rien de religieux il ne reste que l'illusion délirante de guerres de religions. Il faut bien chercher ailleurs qu'à Dozulé, car là, elles n'existent pas. Ce sont des chrétiens actuels et bien propres à notre église qui se disputent le message ou l'assurance qu'il n'y a pas de message. Ce qui fait le propre de toutes les grandes religions, c'est le grand pardon, la clémence, la miséricorde, et pour l'animisme, c'est la louange et l'action de grâces pour la nature créée par Dieu.

*"Dieu pardonne toujours ;*

*l'homme rarement ; la nature jamais"*. Ce proverbe semble donner la différence entre les religions, les humanismes, les lois naturelles, et ça et là quelques sectes mais beaucoup plus nombreux les sectaires de tous poils.. Hitler en son eugénisme et Freud en son amour des seuls égaux et supérieurs suivent la loi du plus fort, ce qui pour être "nature" n'est pas "raison".

L'humanisme admet le crime irrémissible contre l'humanité, donc la peine de mort. Ceux qui refusent la peine de mort sont souvent d'inspiration religieuse ou assimilée. L'Eglise a horreur du sang, disait-on au Moyen-Age, quitte à livrer hypocritement ses victimes au bras séculier, ce qui n'est pas de source divine.

Il semble vrai que Dieu et donc toute vraie religion toujours par-



donnent, et donc refusent de tuer. Selon ce principe, une secte serait en place dès que des gens religieux ou assimilés refusent de pardonner de fait ou de droit. Une religion, ça pardonne ; une secte, ça ne pardonne pas. Ce n'est pas si simple dans les faits.

Ceci expliquerait que l'Adfi et le centre Ikor seraient plus sectaires que leurs victimes, à l'image d'ailleurs de certains parents de victimes de vraies sectes...

Excepté celles qui certes relèvent du droit commun, l'Adfi et Ikor

ont en commun avec les sectes dignes de ce titre leur choix de détruire socialement, financièrement et psychologiquement ceux qu'ils déclarent maîtres et adeptes de sectes sans les avoir rencontrés ni interrogés, sur simples diffamations, pour mieux les livrer au Fisc et à la justice orientée. Ils ressemblent ainsi aux justiciers nazis et à leurs imitateurs fascistes. Dans cinquante ans, les évêques s'accuseront devant nos petits-enfants : Notre silence fut une faute. Il n'est pas croyable qu'un Mgr Lustiger puisse cautionner un Mgr Vernette et celui-ci alimenter un Mgr le pourfendeur Trouslard, lui-même accrédité par M. Alain Vivien, choisi par le Grand Orient, commandité par le Premier Ministre Maurois. Pour le délégué de l'épiscopat, nous serions vivants à nettoyer et pour l'aumônier de l'Adfi nous serions morts en perspective. Et il n'y là ni honte ni remords. Ils sont en service commandé. D'ailleurs, ils sont récompensés par la prélatrice romaine, le titre de Monseigneur ! \*

Les anciens d'Algérie se souviennent de l'humour noir des appelés : 6 % de pertes, c'est le règlement ! De même, en la guerre sectaire de l'Etat et de l'Eglise, il y a un pourcentage d'erreurs, ce que monsieur le député Guyard reconnaissait auprès d'un ami. Faut-il ajouter que Mme le député de Lisieux Yvette Roudy, déclarait à une amie : *"Les évêques ! Nous leur accordons ce qu'ils veulent !"*

*Le 10 février 1999*

\* Mgr Vernette reconnaîtra auprès de Mgr Stenger que nous sommes à retirer de la liste de l'Assemblée Nationale mais qu'il n'a pas le temps de s'en occuper. Mme Sal-lé, elle, reconnut en 1999 que c'était une injustice.



Certains se scandalisent que Mme Fernande Navarro dite Jnsr, "*Je ne suis rien*", semble prendre la place de Mme Madeleine Aumont qui se tait ou répète ce que M. le curé lui dit ou encore ce que dit M. le maire.

A ce sujet, il ne faut pas penser qu'en servant de messager un prophète quitte son tempérament et ses habitudes ou faiblesses. Un mystique participe au Mystère de Dieu, donc à son Amour selon sa nature. Un Isaïe ne réagira pas comme un Jérémie ou un Daniel ou un Ezéchiel, ni un Pierre comme un Paul ou un Jean ou un Mathieu. C'est même rassurant que Dieu nous rejoigne en nos faiblesses.

Dieu a choisi l'hébreu et les Hébreux pour dire sa loi et ses prophètes. Dieu a choisi le grec pour dire sa sagesse et son Messie. Dieu a choisi un peu d'araméen pour dire le "Fils du Faible" qu'on traduit "Fils de l'homme".

On peut dire que l'hébreu est la langue sacrée de notre Père qui est aux cieux. On peut dire aussi que le grec est la langue évangélique du Fils de Dieu. L'araméen serait-il la langue du St Esprit, sans lequel nous ne pouvons comprendre ni accepter, tel Lucifer, la faiblesse du Fils de l'homme ?

Ainsi les musulmans qui ne

## Croix blanches de Pontmain et Dozulé - Du neuf !

croient pas à la divinité de ce Messie Fils de l'homme, ne croient pas non plus à la divinité du Saint Esprit Paraclet.

Le Message de Dozulé est très centré sur Jésus ressuscité par la puissance de l'Esprit Saint, Lumière qui doit illuminer les nations engluées dans les ténèbres du refus de Dieu.

Or une nouveauté, issue du refus des gens de Dozulé et de l'Eglise de voir s'élever la Croix Glorieuse, fut donnée à réaliser par Jnsr, ou JNSR : Jésus Notre Seigneur et Roi. Ce sont ces milliers de croix blanches et bleues, aux proportions et au 1/100<sup>e</sup> de la Croix Glorieuse que tous sont invités, mais choisis par Dieu, à élever de par le monde depuis la fête du Mont Carmel le 16 juillet 1996.

Quel est le message ? Il est simple :

Chacun doit planter, sur son terrain, en son coeur, cette Croix du Ressuscité, à sa mesure et en communion avec son église. La Croix Glorieuse de Dozulé, c'est aussi Jésus ressuscité. Ces milliers de croix d'amour de par le monde entier, c'est aussi l'Eglise ressuscitée, son humble épousee.

Jésus est venu rénover son peuple, sa ville Jérusalem, sa Terre Sainte pour rénover son peuple chrétien, son église, une, sainte, apostolique et catholique, toute la terre à sanctifier. L'Eglise, évêques, prêtres et religieuses devaient élever la Croix Glorieuse. L'Eglise des fidèles laïcs avec leurs prêtres et religieuses encore libres doivent élever les croix d'amour qui indiquent et réalisent la nouvelle évangélisation par les apôtres de nos derniers temps

avant la nouvelle Pentecôte du temps de l'Esprit Saint. Il est le temps où le levain fait monter la pâte.

L'erreur à Dozulé est d'avoir cru faire sans l'Eglise, tant des laïcs que des prêtres et des évêques. L'Epoux Jésus ne fait rien sans son Epouse l'Eglise. Mais il prépare toute chose. Et il n'a rien trouvé de mieux que ces visites de Marie régulières, répétées, progressives pour rénover l'Eglise.

Prenons l'exemple de Pontmain, ces enfants, ces parents et ces prêtres, ces futurs prêtres et religieuses ont entendu le Message car l'huile était dans leur lampe.

*"Mais priez mes enfants, Mon Fils se laisse toucher. Dieu vous exaucera en peu de temps."*

Dans la première apparition, Marie a les mains ouvertes pour accueillir, comme à la rue du Bac à Paris en 1830. Elle accueille car elle est Immaculée.

A la seconde position, elle est auréolée des pieds à la tête dans une mandorle avec quatre bougies. Ses mains attirent. Elle le fera à la Salette en 1846. Elle porte sur son coeur une croix rouge sang.

Dans la troisième position, elle montre ses paumes à la hauteur des épaules. C'est la position de l'offrande qui implore. Ses mains vont guérir en 1858 à Lourdes. Un miracle est publié ce jour !

En sa quatrième position, Marie dans son auréole, toujours encadrée des quatre bougeoirs, tient en ses mains un crucifix rouge au nom de Jésus Christ. C'est le message de Pontmain. Marie et Jésus nous exaucent par la croix en peu de temps.

Vient la cinquième position peu

commentée car peu comprise. Le crucifix rouge portant Jésus en croix a disparu. Marie porte sur ses deux épaules deux croix blanches de chaque côté de son visage toujours couronné. Ses mains donnent ouvertes ce double signe. C'est toujours la croix, celle du Fils de l'homme ressuscité, le Nouvel Adam. L'autre ne peut être que celle de la Fille d'Eve, la Nouvelle Eve, l'Eglise ressuscitée, épouse du Christ. C'est à Dozulé que ce mystère se manifeste de 1970 à 1982. Car c'est l'annonce de la Cité Sainte,

la Demeure de Dieu, la Fiancée de Dieu.

Marie porte le double signe de la croix de la Résurrection; on peut imaginer l'une pour le nouvel Adam qu'elle a porté en son sein et conduit à la vie et l'autre pour la nouvelle Eve qu'elle a porté depuis le coeur transpercé de Jésus et qu'elle porte encore comme mère de l'Eglise.

Ainsi Marie nous aide à porter nos croix de nouveaux fils d'Adam et d'Eve rachetés et appelés à nous transformer par la mort rédemptrice de Jésus et sa résur-

rection qui nous sauve.

La résurrection apparaît lumineuse tant pour l'homme que pour la femme. Par Jésus et Marie la gloire de la nature humaine divinement recrée manifeste la lumière originelle de l'Esprit du Père en sa Parole.

*les 11 février 1999, 9 avril 1999*

*Ps: Les croix blanches portées sur les épaules de Marie sont celles des bons et des mauvais larrons, celle du Christ est sur le cœur.*

*le 5 mars 2001*

## Dozulé, l'enfant sous terreur, ou l'ibre épouse !

Il ne faut pas toujours penser que c'est le péché la seule cause du mal. Et il ne faut pas voir le mal partout.

Une femme se confessait au nouveau prêtre : *"Monsieur l'Abbé, je demande pardon à Dieu car je me trouve belle."* *"Mais, Madame, ce n'est pas un péché, c'est une erreur."* Elle n'était pas "canon".

Ceci dit qu'enfreindre le droit canon ne relève pas toujours de la théologie morale, mais parfois de la théologie pratique. Et l'on oublie que la pastorale ne dit pas tout de la théologie pratique.

Les anciens distinguaient, pour le sacrement de pénitence, les lieux intérieurs :

1. le for interne de la confiance pénitentielle secrète : le conseil et les directives de conscience relèvent du for interne seulement.
2. le for interne sacramental : la confession, l'absolution, et la réparation privée et secrète, qui font partie du sacrement, qui suppose le pardon de Dieu, donné par le prêtre. On ne met pas sa conscience sur la place publique,

le for, le forum, le lieu public. Car ce for relève du for externe jugé par le curé, l'évêque, le théologien du point de vue social.

3. le for externe public.

Ils distinguaient ce for interne, sacramental ou non, du for externe. En effet, dans les trois cas de péchés mortels, le pénitent était astreint à la pénitence publique. C'était forfait public et grave que ces trois scandales reconnus publiquement :

1. le meurtre, qui enlève la vie physique,
2. l'adultère, qui brise la vie d'un couple légitime,
3. l'apostasie, qui renie la foi en Dieu.

Ici, le prêtre, ou l'évêque, donnait le pardon en public, après un temps de pénitence publique. A mi-chemin se trouvaient des pénitents publics en cagoule. Ils avaient avoué leurs crimes, mais pouvaient faire pénitence publique incognito, par décision de l'autorité ecclésiastique. La charité allait chez certains fidèles innocents à faire cette pénitence sous cagoule avec les malheureux.



Aujourd'hui, la pénitence publique se fait injustement par la rumeur sauvage, même parmi le clergé et les fidèles, donc sous forme de boucs ou victimes émissaires. Et l'on sait comment la rumeur se retourne sans prévenir, et atteint plus facilement les innocents que les nocifs !

Alice Miller écrivait chez Aubier (Paris, 1986), dans *"L'enfant sous terreur"*, p. 13 que : "L'enfant investi narcissiquement est vécu de la part de l'adulte comme une partie de son soi." Et plus loin, p. 15, elle ajoute : "Seul un être capable de vivre ses

propres sentiments peut percer à jour la fonction de pouvoir d'une formation conceptuelle creuse, car il ne se laisse pas intimider par l'incompréhensibilité."

L'expérience nous a longuement appris que seul l'amour singulier de chacun reste un sanctuaire imprenable et incompréhensible, sauf à celui avec qui il est partagé, par consentement mutuel et plein de pudeur. Mais il arrive que la douleur fasse effet de tombeau secret inviolable, ce qui est obstacle à tout amour nouveau. Ce lieu est celui d'un amour violé, qui parfois reste secret et amnésique pour la victime quand la douleur en est insoutenable.

Cette parole semble forte. Mais qui peut entendre les paroles des prophètes sur la perversion et la prostitution, sans y reconnaître les deux qui sont présentes dans un amour violé ou tout au moins traumatisé. Perversion parfois du violeur ! Traumatisme du violé ! Il y a vraiment chez le clergé, tant traditionnel que progressiste, une tendance dualiste entre le bien et le mal. Ce fut du temps des cathares et du temps du jansénisme. Ce l'est toujours donc en notre temps quand il y a inquisition et vindicte publique ou autodafé.

La croix était folie pour les Grecs et scandale pour les Juifs. Elle reste encore folie pour les progressistes, qui peuvent espérer scientifiquement éliminer toute souffrance qui est symptôme de déséquilibre. Elle reste aussi scandale pour les traditionalistes qui peuvent espérer par la perfection de la foi obtenir ce que la raison ne peut atteindre.

Mais la souffrance peut être originée par le traumatisme subi d'autrui.

La belle dame qui se trompe sur sa beauté peut être prisonnière de l'idéalisation des siens, et doit

donc être ramenée si possible au réel.

L'humiliation injuste peut traumatiser, tout comme l'idéalisation induit. D'ailleurs, l'on peut passer de l'une à l'autre dans les grandes passions. C'est le tracteur qui se retourne quand la côte est trop abrupte.

Il est certain que, tant Mgr Badré que Mgr Pican, ont buté sur « *la Butte aux miracles* », selon leur fantasme, sinon sur la Haute Butte.

Mgr Badré en veut trop à Roland Aumont, pourtant tard venu dans la bataille du discernement. Ce n'est en effet qu'au début de 1979 qu'il est mis au courant du Message, avec la permission du délégué de l'évêque, le Père Girès. Là encore, que viennent faire ces *potestas sanctificandi*, au cœur de ce couple où l'épouse doit garder le secret à son mari. Si le message est pour la seule sanctification de Madeleine, de quel droit le prêtre et l'évêque l'empêchent de partager ce don de sainteté avec son époux, épousé sacramentellement ?

Si le message est une direction pour la terre entière, un chemin de paix, de quel pouvoir, de quelle *potestas regendi* est investi cet évêque par rapport à la mission de Madeleine, vis-à-vis de la paix mondiale ? Ou il n'y croit pas et pourquoi s'en mêle-t-il ? Ou il y croit, et pourquoi se croit-il mieux placé que la servante choisie par le Christ ? Pour prendre des positions civiles de citoyenne de Dozulé ou de citoyenne du monde international, le mari de Madeleine n'est-il pas mieux placé pour les lui conseiller ?

Si le message est un enseignement pour l'Eglise de Lisieux et les Eglises du monde entier, ce qui est le dernier cas, la *potestas docendi* ou le *munus docendi*, le pouvoir et le service



d'enseigner relèvent bien du curé et de l'évêque ordinaire du lieu. Et c'est sa fonction de dire la juste parole. Encore que cela vaut du côté de la paroissienne et de la diocésaine, d'où est émis le message. Mais il n'en est pas de même du destinataire du message, surtout quand le 33ème message est dicté pour être transmis au chef de l'Eglise et adressé aux chefs des Eglises. Subsidiellement parlant, l'évêque et le prêtre ont raison de discerner selon la raison et la foi sur ce qui concerne Madeleine et ce qui concerne le curé et l'évêché. Par contre, l'évêque a eu raison d'envoyer le dossier au Vatican. Mais s'il a remis une cause qui dépasse la commission diocésaine et sa mission, il aurait dû laisser courir l'enquête vaticane et faire remettre la lettre, sinon tout le dossier, au Saint Père. Et Mgr Ratzinger aurait dû réclamer cette lettre adressée à son chef.

Le reste devient batailles psychiques ou acception de personne, en d'autres termes batailles fraternelles et jalousies filiales, déguisées sous des jalousies parentales.

Chacun aime l'Eglise et Dieu ! Et

Caïn assassine Abel. Et les frères excluent Joseph. Et Rébecca trompe le père Isaac en faveur de Jacob, aux dépens d'Esau. Et les Juifs imaginent Esau être le père des chrétiens. Et Ismaël l'est des Arabes.

Ce qui est forclos ici peut être à la fois l'Eglise et son Chef. "Forclos" veut dire privé d'un droit. For = lieu, clos = fermé, signifie mis de fait et de droit – ici abusif – entre parenthèses. Seul le père peut réconcilier les frères et les ramener à l'unité de l'Eglise ou des Eglises. C'est d'ailleurs sa mission d'évêque universel et apostolique.

Une autre forclusion, à savoir privation de droit, décidée au for externe par le second curé est aussi abusive, c'est celle de l'Eucharistie journalière à la messe paroissiale. Si le fait d'avoir eu une vision de Jésus, ou de croire à la vision de la voisine permet à un curé d'interdire messe et communion, il faudrait les refuser à tous les gens qui sont en hôpital psychiatrique, fussent-ils évêques, ce qui serait un abus. Dieu n'est-il pas là pour les plus souffrants et malheureux, comme il le fut pour le vénérable Louis Martin, interné à Caen ? D'ailleurs l'Etat paie les aumôniers d'hôpitaux psychiatriques.

Et puis il faudrait retirer de la Bible toutes ces visions, privées à leur époque, ou tout au moins la prophétie de Joël : *"Après cela, je répandrai mon Esprit sur toute chair. Vos fils et vos filles prophétiseront. Vos vieillards auront des songes, vos jeunes gens auront des visions. Même sur les serviteurs et les servantes, en ce temps-là je répandrai mon Esprit. Le soleil se changera en ténèbres à l'avènement du Jour du Seigneur."* Cela eut lieu à la mort de Jésus !

Et de plus, il faudrait refuser

dans la future union des Eglises les Pentecôtistes et retirer de l'Eglise catholique tous ces charismatiques qui en sont issus, tel l'ancien pasteur protestant frère Ephraïm, fondateur apprécié de nos évêques.

A cela, il faut sans doute ajouter une troisième forclusion, celle des prémices et de la Mère de l'Eglise. Elle n'apparaît à Dozulé que sous la forme des tableaux évangéliques silencieux de la 17ème apparition.

Mais on ne peut pas ne pas la signaler quand FR3 parle des apparitions de Marie à Dozulé, et quand un éditeur de Bayard n'arrive pas à croire aux apparitions de Marie à Dozulé. Ces lapsus répétés montrent l'enjeu en question. Madeleine voit la "jeune fille, belle, avec un fichu sur la tête ... restée la tête inclinée" qui "a posé l'une après l'autre les mains sur la poitrine, de la même façon que le Seigneur me l'a appris ! J'ai remarqué particulièrement ce même geste qui m'a impressionné." C'est le geste du Fiat.

L'Eglise actuelle est battue en brèche par une véritable tempête de plaisir social mortifère. Mais celui-ci est justement amarré à ce qui est justement forclos, donc privé de droit, en notre Eglise actuelle. Premièrement, à l'Eucharistie. Deuxièmement, à Marie, Mère de Dieu, Mère de l'Eglise. Et troisièmement attachée à son pilote, l'évêque et pape de Rome. Le pèlerin se rappelle alors le songe de don Bosco sur les trois blancheurs qui vont sauver l'Eglise de la tempête.

L'Eglise résume les trois blancheurs comme Corps du Christ. Elle fait corps avec et elle est centrée sur l'hostie blanche de l'Eucharistie. A l'image de Marie, son premier membre, elle est nouvelle Eve immaculée et

prémices du royaume. Enfin, comme communauté, elle est dirigée, enseignée et sanctifiée par le pape, en blanc depuis saint Pie V, lequel est son souverain pontife, pasteur des pasteurs, serviteur des serviteurs de Dieu, uni à eux en collège épiscopal.

Si les pèlerins de Dozulé vénèrent Marie et adorent la sainte Eucharistie, il faut remarquer que trop souvent, ils ne voient que la faiblesse, l'impuissance et l'incapacité du pape à intervenir. Jeanne de Domremy en avait appelé au pape. Certes en vain ! Mais à Dozulé, même pour une cause qui lui est remise par Jésus même dans les Messages, personne ne tient vraiment à faire confiance au Saint Père, même les "papesses" de nos Associations qui se prennent pour lui. L'une en parle pour souligner sa place vide. L'autre pour dire qu'il ne se fait pas obéir. La troisième pour dire que les femmes sont supérieures aux hommes, lesquels tombent facilement et sont faibles.

Si nous osions risquer une opinion, avec la discrétion qui s'impose, nous dirions que les pèlerins, les prêtres, les religieuses, les évêques, le Cardinal Ratzinger n'ont pas voulu vraiment remettre, suivant la fonction de suppléance\*, la cause de Dozulé au Saint Père, au Synode des évêques, au Collège des cardinaux, au Conseil œcuménique des églises et au corps collégial des évêques. Ou encore la cause de Dozulé est déjà prise en compte à ce niveau, en toute discrétion et réserve. Et nous en verrons les fruits pour cette ultime Année Sainte. Ce doit bien être celle de l'an 2000 et non 2033-34, vu que l'enjeu est "avant la fin du siècle" 14 ap.

Il ne reste à peine, ce 2 mars 1999, que vingt-deux mois avant le 31 décembre 2000, fin de notre siècle, pour faire le discernement.

Paris, le 2 mars 1999

\* NOTE de Yves Desesquelles

### Fonction de suppléance et principe de subsidiarité

**Premier exemple** : Un groupe de communes en Auvergne envisage de bâtir une nouvelle salle des fêtes. Ce n'est pas au Conseil de l'Europe à prendre la décision, ni au gouvernement français, ni au Conseil régional, ni au Conseil général, mais au district regroupant ces communes (et non pas, non plus, du conseil municipal d'une des communes qui voudrait forcer la main aux autres.) C'est à la société de niveau le plus bas possible, pour qu'elle soit proche des besoins des usagers, tout en ayant les compétences voulues, à prendre normalement la décision. C'est ce qu'on appelle le **principe de subsidiarité**.

**Second exemple** : Une commune corse doit prendre une décision. Mais il est de notoriété publique que son conseil municipal est entièrement sous la coupe de la mafia. D'autre part, on sait que le conseil général de la Corse du Sud est corrompu et a commis de nombreuses malversations. Enfin les trois quart des membres du conseil général de Corse viennent de démissionner. Le gouvernement français peut alors décider de prendre l'affaire en mains et décider en cette occasion. C'est ce qu'on appelle la **fonction de suppléance**.

#### **Résumé des deux exemples :**

Quand la décision est prise au plus bas niveau convenable, c'est le **principe de subsidiarité** qui joue.

Quand la décision remonte à un niveau supérieur (plus ou moins haut) par carence du niveau inférieur (et éventuellement de niveaux intermédiaires), c'est la **fonction de suppléance** qui joue. Encyclique *Centesimus annus* de Jean-Paul II :

L'Etat a aussi le droit d'intervenir lorsque des situations particulières de monopole pourraient freiner ou empêcher le développement. Mais, à part ces rôles d'harmonisation et d'orientation du développement, il peut remplir les **fonctions de suppléance** dans les situations exceptionnelles, lorsque des groupes sociaux ou des ensembles d'entreprises trop faibles ou en cours de constitution ne sont pas à la hauteur de leurs tâches. Ces interventions de suppléance, que justifie l'urgence d'agir pour le bien commun, doivent être limitées dans le temps, autant que possible, pour ne pas enlever de manière stable à ces groupes ou à ces entreprises les compétences qui leur appartiennent et pour ne pas étendre à l'excès le cadre de l'action de l'Etat, en portant atteinte à la liberté économique ou civile.



Dans ce cadre, il convient de respecter également le **principe de subsidiarité** : une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d'une société d'un ordre inférieur, en lui enlevant ses compétences, mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l'aider à coordonner son action avec celle des autres éléments qui composent la société, en vue du bien commun. En intervenant directement et en privant la société de ses

responsabilités, l'Etat de l'assistance provoque la déperdition des forces humaines, l'hypertrophie des appareils publics, animés par une logique bureaucratique plus que par la préoccupation d'être au service des usagers, avec une croissance énorme des dépenses. En effet, il semble que les besoins soient mieux connus par ceux qui en sont plus proches ou qui savent s'en rapprocher, et que ceux-ci soient plus à même d'y répondre. On ajoutera que souvent certains types de besoins appellent une réponse qui ne soit pas seulement d'ordre matériel mais qui sachent percevoir la requête humaine plus profonde.

Selon le *Catéchisme de l'Eglise catholique*, Mame / Plon, 1992.

Numéro 1883 :

La socialisation présente aussi des dangers. Une intervention trop poussée de l'Etat peut menacer la liberté et l'initiative personnelles.

La doctrine de l'Eglise a élaboré le **principe dit de subsidiarité**. Selon celui-ci, « une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d'une société d'ordre inférieur en lui enlevant ses compétences, mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l'aider à coordonner son action avec celle des autres éléments qui composent la société, en vue du bien commun. » numéro 48 de l'encyclique *Centesimus Annus* de Jean-Paul II.

Au numéro 1885 du *Catéchisme de l'Eglise Catholique* :

Le **principe de subsidiarité** s'oppose à toutes les formes de collectivisme. Il trace les limites de l'intervention de l'Etat. Il vise à harmoniser les rapports entre les individus et les sociétés. Il tend à instaurer un véritable ordre international.



Numéro 1894 du *Catéchisme de l'Eglise Catholique* : Selon le **principe de subsidiarité**, ni l'Etat ni aucune société plus vaste ne doivent se substituer à l'initiative et à la responsabilité des personnes et des corps intermédiaires.

Numéro 2209 du *Catéchisme de l'Eglise Catholique* : La famille doit être aidée et défendue par les mesures sociales appropriées. Là où les familles ne sont pas en mesure de remplir leurs fonctions, les autres corps sociaux ont le devoir de les aider et de soutenir l'institution familiale. Suivant le **principe de subsidiarité**, les communautés plus vastes se garderont d'usurper ses pouvoirs ou de s'immiscer dans sa vie.

*Yves Désesquelles, Ingénieur polytechnicien au centre atomique*

## "DIRE LOT" : Bertrand, la Croix, Rocamadour et le Mont St Joseph

La Croix était "à l'emplacement d'une ancienne croix disparue, agréablement peinte de bleu et blanc, les couleurs de la Vierge", dit le journal du Lot !

Elle "a disparu... discrètement déboulonnée par la municipalité qui avait donné sa bénédiction de principe pour une érection dont elle n'avait pas perçu la dimension..."

C'est le clergé et le rectorat du pèlerinage qui a vu "la guerre du diable" comme l'écrit le journal DIRE LOT de nov-déc 1998 par la main de M. Philippe Seel. Celui-ci n'a pas lu le Message de Madeleine à qui il fait dire le contraire : 'En gros, le Christ lui aurait demandé d'annoncer l'apocalypse pour cette génération et la victoire de Satan sur le monde'. En réalité, c'est la victoire de Jésus qui détruit Satan. Selon lui, à 7 m de haut, "c'est un véritable chemin de croix géants". En Normandie, elles sont là depuis des décennies à cette même hauteur. On l'avait oublié ! Mais ça sent le soufre, paraît-il ! Notre cher ami confond Christ et Diable ; ça fait très médiatique et moderne. En tout cas, "l'annonce en ferraille de ce qui va nous tomber dessus avant l'an 2000 a fini au dépôt municipal". Mais l'équivalent en obus de l'OTAN et en bombes atomiques ? Quand va-t-on les mettre à la ferraille des dépôts municipaux ?

Pour répondre à cela, Jésus disait le 1er avril 1998\* : 'Si une croix est déterrée ici, j'en planterai dix ailleurs' et "Enfants de ma Sainte Croix, Je vous demande de les regarder avec bonté. Je les ferai taire sans bruit ni provocations ; répondez-leur comme Je le fis moi-même lorsqu'ils vont accuser : C'est toi qui veut la Croix ? Qui t'a dit de la mettre ? Est-ce toi ? Une secte ? Une association ? Serait-ce vraiment ton Dieu !!! Vous répondrez simplement : 'C'est toi qui l'as dit'. Ce n'est pas une Croix qui les dérange, c'est Moi qui continue de les déranger. Car jamais Jésus n'a été aussi haï qu'aujourd'hui. Je les préviens que par leurs désobéissances, ils vont tout droit au désastre. Ils me tournent le dos. Mais je vois leur face ricaner ! Un mort ne dérange pas !" Si Jésus les dérange, c'est qu'il est bien ressuscité ; bien vivant. "

"Au Mt St Joseph, ils se mettent à dresser le même épouvantail à moineaux" lit-on encore dans Dire-Lot. Le journaliste prend-il les lecteurs pour des moineaux à rassurer ? " Dans les deux sites religieux, ils se sont réclamés d'un certain Bertrand "originaire de ce dernier pays".

Il est ancien professeur de philosophie, celui que l'article appelle "vagabond illuminé, habité de

folie mystique... dépenaillé, le cou bardé de chapelet" (un seul en effet). Et si l'on veut parler de "ses dérives visionnaires" parlons de cet ami de longue date : un jour, il trouva sa femme avec un prêtre. Bertrand est grand, maigre avec un parfait nez juif à la Savonarole. Devant cette apparition et vision où le goupillon devient verge et sabre, il s'énerma tant qu'un médecin vint à l'aide des amants jusqu'à l'obligeance de calmer le jaloux et "la charité" de l'envoyer à l'hôpital psychiatrique. Il militait aussi pour le Larzac et croyait à la non-violence. Le prêtre, lui, devint organiste de la paroisse et le resta. Quand on laissa sortir Bertrand, son épouse avait obtenu le divorce, la garde du fils, le remariage et l'appartement. Lui s'obstina à vouloir garder son domicile dans l'espérance de retrouver femme et enfant. Il décida alors de refuser légalement tout domicile sinon celui que la Jurisprudence lui avait ôté. Nous sommes amis depuis 1980, après une rencontre au quartier latin, face à St Séverin.

Bertrand nous dit de son grand fou-rire occitan ! : "Ça ne m'empêche pas d'humblement ouïr la Messe" ! Quel fou bien-sûr !

7 mars 1999

\* *Témoins de la Croix, Actes des Apôtres 1 pages 33 et 35*